

Vos questions / nos réponses

# Méthadone et grossesse

Par [Profil supprimé](#) Postée le 28/01/2014 14:53

Bonjour,

Je suis enceinte de 2 mois, j'ai encore mon traitement méthadone de 70mg et je souhaiterai l'arrêter pendant ma grossesse, je ne veux surtout pas le mettre au monde et qu'il subisse l'état du manque je ne conçois pas que mon bébé connaisse ça dès les premiers jours de sa vie et il est hors de question que la famille sache ça c'est pas possible!!

Je voulais donc savoir comment faire?? Est ce que je la diminue tous les mois, tous les quinze jours?? Je sais pas du tout comment se passe une grossesse avec un traitement méthadone!!  
Merci de m'éclairer sur ce gros détail!!

---

## Mise en ligne le 29/01/2014

Bonjour,

Nous comprenons vos inquiétudes et vos questionnements mais nous ne sommes pas en mesure d'établir pour vous un protocole de diminution allant vers l'arrêt de la méthadone durant votre grossesse. Seul un médecin pourrait vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche. Il n'y a effectivement pas vraiment de règle en la matière et il ne peut s'agir que de protocoles très personnalisés.

Le grand principe général réside évidemment dans la sécurité et le bien être du bébé et, à ce titre, il est important de ne pas vouloir absolument diminuer ou arrêter trop vite sous peine de se retrouver en état de manque, avec toutes les souffrances que cela implique, pour la mère comme pour le bébé. Nous entendons votre souci de faire "au mieux" et pour cela nous insistons sur l'importance d'être guidée pas à pas dans votre démarche.

Le médecin qui vous prescrit la méthadone comme le médecin qui va suivre votre grossesse sont les meilleurs interlocuteurs pour vous accompagner. Ils prendront en compte votre demande et pourront vous dire, dans votre situation bien précise, ce qu'il y a de mieux à faire pour vous comme pour votre enfant. Dans le cas où vous n'auriez pas de médecin, vous pouvez vous rapprocher d'un addictologue d'un des deux CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de votre ville dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Si d'autres questions se posent n'hésitez pas à revenir vers nous, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

### **[Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - TEMPO-OPPELIA](#)**

4 rue Ampère  
26000 VALENCE

**Tél :** 04 75 40 17 70

**Site web :** [www.oppelia.fr/](http://www.oppelia.fr/)

**Secrétariat :** Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - jeudi de 13h30 à 17h - vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**Accueil du public :** Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - jeudi de 13h30 à 17h - vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 L'Assistante sociale assure une permanence sans rendez-vous CSAPA- CAARUD les vendredi de 13h30 à 16h

**Consultat° jeunes consommateurs :** Entretiens proposés sur l'ensemble de la semaine - 3 éducatrices se chargent d'interventions précoces dans 13 établissements scolaires du département Action d'intervention précoce en direction des jeunes consommateurs, mais aussi des professeurs et perso

**Substitution :** Délivrance des traitements de substitutions aux opiacés et soins infirmiers les lundi, mardi mercredi et vendredi de 9h à 12h30 - lundi au vendredi de 13h30 à 15h

**Centre :** Une sage-femme du CeGIDD de Valence assure une permanence gynécologie, un vendredi, une fois par mois

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[CSAPA - Association Addictions France](#)**

9 rue Henri Barbusse  
26000 VALENCE

**Tél :** 04 75 82 99 60

**Site web :** [addictions-france.org/](http://addictions-france.org/)

**Secrétariat :** Lundi, mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 12h

**Accueil du public :** Lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h, rendez-vous possibles en dehors de ces horaires dont jeudi

**Consultat° jeunes consommateurs :** Les jeunes consommateurs et leur entourage peuvent être reçus toute la semaine aux horaires du CSAPA, jusqu'à 17h30

[Voir la fiche détaillée](#)